

FICHE D'INSCRIPTION – 2018/2019

Ecole d'Athlétisme



1° Adhésion au CAB ou Renouvellement N° Licence FFA:.....
"Questionnaire Santé" ou "Certificat Médical" daté du : ___ ___ 2018

NOM : _____

PRENOM : _____

Né(e) le : _____ Sexe : M F

Adresse :

{ : _____ ou _____ ou _____

m@il:

TARIF DES ADHESIONS : le changement de catégorie se fera le 31 octobre 2018

- Eveil Athlé (2010/2011) ; Poussin (2009/2008): 120 €

- Pour les familles : la deuxième adhésion et les suivantes (la première sera au tarif de la plus élevée) : 80 €

Ce tarif comprend tous les frais de l'année (assurance, certains déplacements, t-shirt officiel....)

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e).....autorise mon enfant
.....à pratiquer l'athlétisme au C.A. Bigouden.

Fait à : _____ Le : _____ Signature _____

Bénévole aux organisations de l'année - Athlètes ou Parents d'athlètes

Afin d'assurer l'équilibre financier, le club organise 4 ou 5 manifestations sportives ou extra-sportive.

J'accepte d'être contacté par le CAB pour répondre aux appels aux bénévoles :

Oui Non Signature :

IMPORTANT : Cette fiche doit être jointe à **Mme Pascale DESMIDT au stade Bigouden**

+ Paiement d'adhésion par chèque(s) à l'ordre du Club Athlétique Bigouden.

+ Certif médical de – **de 6 mois** ci-contre ou celui de votre médecin pour **les nouveaux**.

Pour un renouvellement : un certificat médical ou la validation du questionnaire santé sur

<http://www.athle.com/acteur> ou copie papier.

Si problème, posez vos questions au secrétaire Hervé sur cabigouden@orange.fr

Ou Pascale Desmidt sur pascale.desmidt@wanadoo.fr – secrétariat Ecole Athlé

CERTIFICAT MEDICAL

(pris en application des articles L.231-2 et L231-3 du code du Sport)

Je, soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ / Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour de contre-indication à la **pratique de l'athlétisme en compétition**.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de lutte contre le Dopage un dossier d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

DATE

SIGNATURE

CACHET

Validité du certificat médical : moins de 6 mois à la date de l'inscription



École d'Athlé saison 2018/2019

Siege : Stade Bigouden - 29 rue des déportés 29120 Pont-l'Abbé -

Président : Stéphane LE PAPE

OBJECTIF :

Donner l'envie aux enfants motivés de pratiquer l'athlétisme et de participer aux compétitions qui leur sont réservées

NB:*L'école d'athlé n'est pas une garderie, l'objectif étant de faire progresser sportivement les enfants*

Entraînements :

Le mercredi de 14H30 à 16H00 en période scolaire (en dehors de ces horaires les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents)

Initiation à la pratique de l'athlétisme :

Courir, Marcher, Lancer, Sauter. Organisation par atelier en partie de façon ludique.

Compétitions :

En moyenne six rencontres proposées par an pour les poussins et quatre pour les éveils athlé, plus les compétitions de cross et classiques

Il est important que les enfants y participent au maximum

Encadrement :

Des animateurs entraîneurs chevronnés avec l'aide des parents et des membres du club (tous bénévoles).

Tenue : marquée au nom de l'enfant

Short ou collant, t-shirt, chaussures et chaussettes de sport, survêtement ou polaire pour ne pas prendre froid après l'entraînement.

Divers : prévoir une petite bouteille d'eau

IMPORTANT : *pour accéder aux ateliers de l'école d'athlé le dossier complet d'inscription sera exigé ; les demandes de licences seront faites le 20 septembre 2018 et jusqu'à cette date les parents pourront annuler l'inscription et dans ce cas les documents y compris la cotisation leur seront rendus.*

Contact :

Responsable Ecole Athlé : Pascale DESMIDT pascale.desmidt@wanadoo.fr

Secrétaire C A B : Hervé LE COZ 06 19 69 75 98 - cabigouden@orange.fr

Info sur www.clubathletiquebigouden.com



REGLEMENT INTERIEUR

(Janvier 2012)

Ce règlement fixe les droits respectifs du club, des athlètes et des dirigeants. Il pourra être amendé chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire.

I. INSCRIPTIONS

Le Club Athlétique Bigouden est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme. L'adhésion se fait à compter du 1er Septembre. Elle comprend le bulletin d'inscription signé par l'athlète ou son représentant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 6 mois (pour les athlètes) et le règlement complet de la cotisation.

II. ENTRAÎNEMENTS

Tous les entraînements organisés par le club sont ouverts à tous les licenciés, selon les catégories et spécialités, quel que soit le lieu.

III. COMPÉTITIONS

Chaque athlète s'engage à participer au minimum à 2 compétitions individuelles FFA ainsi qu'aux compétitions par équipe pour lesquelles il est convoqué. En cas d'absence sans motif sérieux, la licence de l'intéressé(e) ne sera pas renouvelée la saison suivante.

Le C.A.B. s'engage à organiser et payer le transport pour tous les championnats officiels et pour les épreuves de préparation dont la liste sera établie à chaque début de saison par le comité. Tout athlète qualifié pour un championnat de France individuel pourra prétendre aux remboursements de ses frais de transport par le C.A.B., à condition d'avoir préalablement, et sauf empêchement majeur, participé à 5 compétitions sous les couleurs du C.A.B., dont les compétitions par équipe pour lesquelles il est convoqué.

IV. ENCADREMENT JEUNES

Tout mineur est sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement.

V. COMPORTEMENT

Tout athlète ayant un comportement allant à l'encontre du bon fonctionnement de l'association ou de son esprit sportif, non respectueux de ses membres ou de son matériel ou pour tout autre motif grave, s'expose à d'éventuelles sanctions allant jusqu'à l'exclusion.

VI. COMITE DIRECTEUR

Il est élu pour 3 ans et renouvelable par tiers, tous les ans à l'Assemblée Générale. Tout membre absent des réunions du Comité ou des stades pendant 4 mois consécutifs pourra être considéré comme démissionnaire.

VII. DROIT à l'IMAGE

Tous licencié autorise gracieusement le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club.